



Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire *2022*

BUDGET EAU POTABLE



HORIZONS & PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
1.1 CADRE JURIDIQUE	4
1.2 LA COLLECTIVITE	4
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	5
2. LES RESULTATS BRUTS GLOBAUX 2019 - 2021	6
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1 <i>Exécution générale</i>	6
2.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	6
2.1.3 <i>Analyse globale de la section de fonctionnement</i>	7
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
2.2.1 <i>Exécution générale</i>	8
2.2.2 <i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	8
3. LES RESULTATS BRUTS PAR SECTEURS 2019 - 2021	9
3.1 FONCTIONNEMENT.....	9
3.1.1 <i>Exécution générale</i>	9
3.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	10
3.2 INVESTISSEMENT.....	11
3.2.1 <i>Exécution générale</i>	11
3.2.2 <i>Poids des emprunts remboursés</i>	12
3.2.3 <i>Indicateurs d'analyses spécifiques aux services d'eau</i>	13
4. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE	14
4.1 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	14
4.1.1 <i>Structuration générale des dépenses</i>	14
4.1.1.1 <i>Dépenses liées aux ressources humaines</i>	15
4.1.1.2 <i>Correction des factures</i>	16
4.1.1.3 <i>Dépenses d'exploitations</i>	16
4.1.1.4 <i>Dépenses financières</i>	18
4.1.1.5 <i>Dépenses de structure</i>	18
4.1.1.6 <i>Redevances reversées</i>	18
4.1.1.7 <i>Synthèse</i>	19
4.1.2 <i>Structuration générale des recettes</i>	19
4.1.2.1 <i>Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes</i>	20
5. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE	22
5.1 PRESENTATION DE LA DETTE EXISTANTE	22
5.1.1 <i>Identification des emprunts</i>	22
5.1.1.1 <i>Emprunts souscrits avec la mise en place du programme d'investissement 2021 - 2023</i>	22
5.1.1.2 <i>Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2023</i>	22
5.1.2 <i>Remboursements en capitaux</i>	23
5.1.3 <i>Encours de la dette</i>	24
5.2 RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE	24
5.2.1 <i>Capacité de désendettement</i>	24
5.2.2 <i>Ratio de surendettement</i>	24
6. L'ETAT DES EFFECTIFS	26
6.1 ETAT DES EFFECTIFS	26
6.1.1 <i>En interne</i>	26
6.1.1.1 <i>Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)</i>	26
6.1.2 <i>En mise à disposition et prestations extérieures</i>	26
6.1.3 <i>Effectifs totaux</i>	26
6.2 LA REMUNERATION DU PERSONNEL	26
6.3 DUREE DU TRAVAIL.....	26

7.	LES EVOLUTIONS A VENIR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022–2026	27
8.	LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2026	28
8.1	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE DEPART : 2021 - 2023.....	28
8.1.1	<i>Dépenses d'investissement</i>	28
8.1.2	<i>Recettes d'investissement</i>	28
8.2	LES INVESTISSEMENTS REALISES / ENGAGES EN 2021	28
8.2.1	<i>En dépenses</i>	28
8.3	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2023 ACTUALISE FIN 2021	29
8.3.1	<i>Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2023</i>	29
8.3.2	<i>Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 - 2023</i>	29
8.4	LA POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ENTRE 2024 ET 2026	30
9.	SIMULATION BUDGETAIRE AUTOUR DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2026	31
9.1	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31
9.2	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31
9.3	LES RESULTATS DES SECTIONS ET RESULTATS GLOBAUX A FIN 2026	32
9.3.1	<i>En section de fonctionnement</i>	32
9.3.2	<i>Au global des deux sections</i>	33
9.4	SIMULATION DE L'ENDETTEMENT	34

1. Contexte

1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

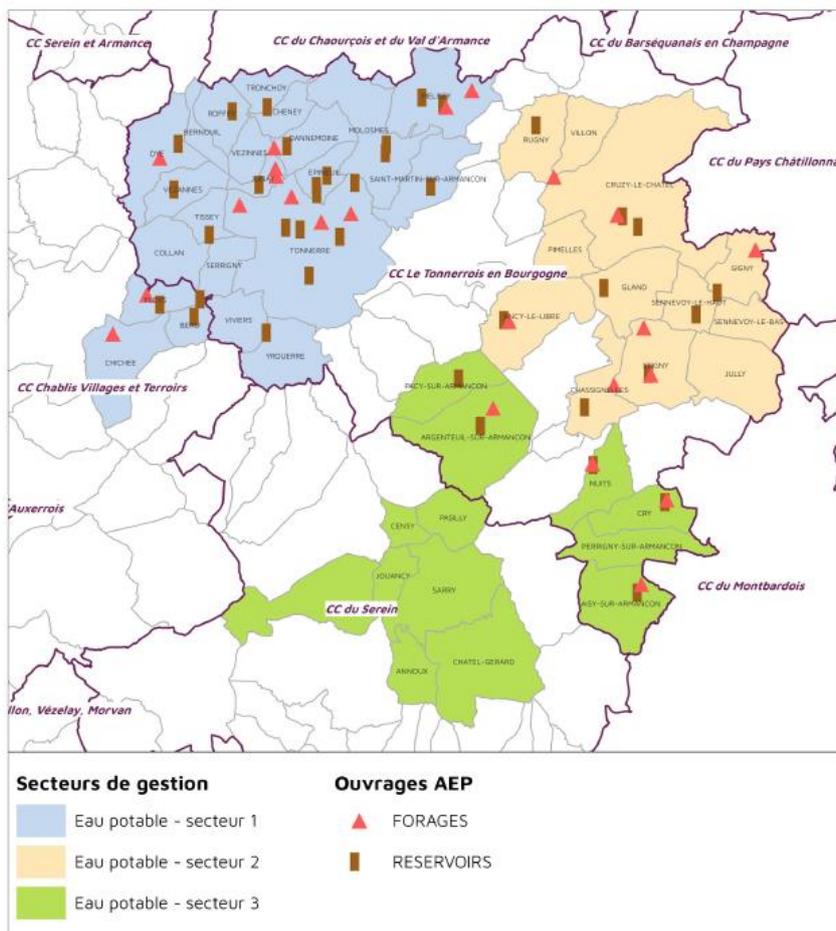
1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution. A la suite des récents regroupements, le SET s'est donc organisé pour l'exercice de cette compétence autour de 3 secteurs géographiques.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- Secteur 1 : 21 communes en régie avec prestation de service d'exploitation + 1 commune (Tonnerre) en délégation de service public
- Secteur 2 : 13 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes sont en régie avec prestation de service d'exploitation + 9 communes en délégation de service public



1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2019 avec quatre budgets : un d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoie dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

2. Les résultats bruts globaux 2019 - 2021

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficience des encaissements/ reversements des redevances.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement. Il compare les comptes administratifs 2019, 2020 et 2021

Synthèse du budget 2019 –2021			
Fonctionnement			
	REALISE 2019 *	REALISE 2020 *	REALISE 2021
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 038 165 €	972 707 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>598 300 €</i>	<i>750 690 €</i>	<i>808 014 €</i>
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements</i>	199 264 €	302 257 €	562 658 €
<i>Autres</i>	30 207 €	0 €	
Déficit antérieur N-1	0 €	52 542 €	0 €
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 964 €	1 535 365 €
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 073 €	1 268 530 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>1 153 240 €</i>	<i>1 001 789 €</i>	<i>1 137 514 €</i>
Recettes d'ordre			
<i>Reprise subventions</i>	77 392 €	86 541 €	166 278 €
<i>Autres</i>	0 €	0 €	0 €
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 880 €	1 094 284 €
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 495 €	2 529 092 €

* Compte administratif 2019 corrigé : retrait de 466 247€ du compte « réel » 778 et ajout au compte 002 excédent antérieur

* Compte administratif 2020 corrigé : retrait de 52 542 € du compte « réel » 678 et ajout au compte 002 déficit antérieur

2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

La section de fonctionnement reste nettement excédentaire en 2021, le résultat cumulé étant proche de 1 M€. Toutefois le résultat annuel du service reste négatif, à - 100 k€. Il y a toutefois une amélioration de + 57 k€ par rapport à 2020.

La comparaison avec l'exercice 2019 n'est pas forcément représentative, l'année 2019 étant particulière du fait de la constitution du Set dans sa forme actuelle.

La situation financière du service semble s'être améliorée en 2021 par rapport à 2020, le montant de l'épargne brute progressant de + 237 k€.

Suivant la même logique, l'épargne brute propre au Syndicat (hors redevances de l'Agence de l'eau), s'établit à + 329 k€ en 2021 contre + 251 k€ en 2020.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

Le montant de l'épargne nette s'améliore au même titre que l'épargne brute, dans la mesure où aucune nouvelle charge d'emprunt n'a été souscrite dans l'année.

L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel du budget et de calculer l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

	2019	2020	2021
RESULTATS			
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 557 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 727 €
EPARGNE			
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	295 823 €
EPARGNE BRUTE HORS RED. AESN	554 940 €	251 099 €	329 500 €
EPARGNE NETTE	319 6 €	- 156 612 €	117 101 €

Le taux d'épargne brute s'améliore quant à lui de + 4%, passe de 22% à 26 %.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2.1.3 Analyse globale de la section de fonctionnement

D'une part, en rappel des observations du précédent Rapport d'Orientation Budgétaire :

« L'exercice 2019 était peu représentatif d'une année normale de fonctionnement dans la mesure où il s'agissait de la 1^{ère} année de fonctionnement du Syndicat dans sa nouvelle forme. D'autre part l'exercice 2020, s'il est plus fiable que l'exercice précédent car il s'est construit sur l'expérience capitalisée lors de l'exercice 2019, n'est toutefois pas complètement représentatif d'une année « normale » de fonctionnement. En effet les retours d'expériences des collectivités qui ont vécu des évolutions de périmètre important montrent qu'il est nécessaire d'attendre au moins 3 exercices avant de pouvoir dégager de manière fiable des certitudes sur la situation budgétaire. Le Syndicat est pleinement dans cette situation d'autant qu'une fraction majoritaire de son service est géré en régie ».

Aussi la conclusion de l'exercice 2021 permet d'ajouter une seconde année « fiable » à l'analyse budgétaire du service de l'eau potable.

Si deux années de fonctionnement restent un support assez mince pour établir des conclusions et des tendances de fonctionnement, elles vont néanmoins nous permettre dans les chapitres suivants de développer une trajectoire budgétaire, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement. Il compare les comptes administratifs 2019, 2020 et 2021 :

Synthèse du budget 2019 - 2021 Investissement			
	REALISE 2019 *	REALISE 2020	REALISE 2021
(DRI) Dépenses réelles	1 142 649 €	432 961 €	411 457 €
<i>Dont emprunts</i>	234 964 €	214 802 €	178 722 €
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements subventions</i>	77 392 €	86 541 €	166 278 €
<i>Autres</i>	1 181 950 €	8 890 €	0 €
Excédent budget N-1 (déficit)	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES (I)	2 401 992 €	528 393,34 €	577 735 €
(RRI) Recettes réelles	466 528 €	155 553 €	416 624 €
Recettes d'ordre			
<i>Amortissements</i>	199 264 €	302 257 €	562 658 €
Virement de section	1 559 657 €	0 €	
Excédent budget N-1	250 831 €	74 289 €	13 833 €
TOTAL RECETTES (I)	2 476 281 €	540 990 €	993 116 €

* *Compte administratif 2019 corrigé : (opération portant sur la reprise des emprunts des communes lors de la fusion)*

- retrait de 1 181 950,42 € du compte « réel » 2763 et ajout de la somme en opération d'ordre

- retrait de 1 559 656,79€ des comptes « réels » 1641 et 1687 et ajout de la somme en opération d'ordre

2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif. La somme des restes à réaliser étant inférieure au résultat cumulé de l'exercice, la section établit un excédent global d'investissement.

Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.

	2019	2020	2021
RESULTATS			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-176 544 €	-60 456 €	401 547 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	74 287 €	13 833 €	415 381 €
RAR			
Restes à réaliser	-29 557 €	-66 906 €	-218 040 €
SOLDE			
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	-53 072 €	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	44 730 €	0 €	197 340 €

3. Les résultats bruts par secteurs 2019 - 2021

-Ce chapitre présente les résultats du budget de l'eau potable, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

3.1 Fonctionnement

3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2021				
Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	357 602,67 €	168 240,54 €	89 983,02 €	118 123,05 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	273 682,78 €	133 093,76 €	73 400,05 €	118 123,05 €
(DOF) Dépenses d'ordre	139 873,28 €	33 404,97 €	10 077,76 €	- €
(F) TOTAL DEPENSES	497 475,95 €	201 645,51 €	146 176,66 €	118 123,05 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	588 384,21 €	227 216,90 €	83 802,01 €	138 761,97 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	408 333,82 €	154 391,86 €	49 202,58 €	138 761,97 €
(DOF) Dépenses d'ordre	179 569,46 €	36 638,04 €	86 049,94 €	- €
(F) TOTAL DEPENSES	820 495,78 €	263 854,94 €	169 851,95 €	138 761,97 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	417 416 €	211 845 €	77 200 €	266 245 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	310 834 €	173 138 €	57 797 €	266 245 €
(DOF) Dépenses d'ordre	267 682 €	115 888 €	76 387 €	102 701 €
(F) TOTAL DEPENSES	685 098 €	327 734 €	153 588 €	368 946 €

L'analyse des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. La proportion des dépenses propres au secteur 1 passent pour la 1^{ère} fois en 2021 sous le seuil de 50% des dépenses réelles (43% contre 57% et 49% en 2020 et 2019)
2. Le poids du secteur 2 est stable depuis 2019, à 22% des dépenses réelles.
3. Le secteur 3 représente seulement 8% des dépenses réelles de fonctionnement, stable entre 2020 et 2021.
4. La fraction commune du budget augmente fortement en 2021, à 27% des dépenses de fonctionnement contre 15% précédemment.

Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2021
Par secteurs

2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	828 789,60 €	293 320,62 €	177 285,74 €	- 4 870,00 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	741 101,67 €	256 230,48 €	160 777,62 €	- 4 870,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	51 042,89 €	5 448,28 €	20 901,78 €	- €
Excédents n-1	321 871,28 €	259 466,87 €	315 045,01 €	- €
(F) TOTAL RECETTES	1 201 703,77 €	558 235,77 €	513 232,53 €	- 4 870,00 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	742 820,79 €	253 822,87 €	151 429,15 €	0,48 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	648 628,87 €	219 134,55 €	134 025,67 €	0,48 €
(ROF) Recettes d'ordre	56 671,35 €	6 455,43 €	23 414,80 €	- €
Excédents n-1	704 227,82 €	356 590,26 €	367 055,87 €	- 122 993,05 €
(F) TOTAL RECETTES	1 503 719,96 €	616 868,56 €	541 899,82 €	- 122 992,57 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	773 155 €	251 746 €	149 461 €	94 169 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	692 947 €	218 046 €	132 604 €	93 918 €
(ROF) Recettes d'ordre	67 038 €	35 034 €	21 443 €	42 762 €
Excédents n-1	631 026 €	353 014 €	372 048 €	-261 804 €
(F) TOTAL RECETTES	840 193 €	286 780 €	170 904 €	1 231 215 €

L'analyse des recettes réelles hors redevances nous permet de constater une parfaite symétrie dans les revenus entre les deux exercices.

1. Le secteur 1 est le principal contributeur du budget de fonctionnement à hauteur de 62% en moyenne (64% puis 65% puis 61 %).
2. Le secteur 2 contribue à hauteur de 21% en moyenne (23% puis 22% puis 20%).
3. Le secteur 3 contribue à hauteur de 13% en moyenne (14% puis 13% puis 12%).
4. La partie commune n'est fondamentalement pas génératrice de recettes. Elle est financée par les recettes des autres secteurs. A noter une recette importante en 2021 d'un montant de 80 000 € dans d'une subvention d'exploitation pour la mise en œuvre des animations agricoles autour des captages.

3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute et de l'épargne nette recalculée (en ajoutant pour chaque secteur 1/3 de l'épargne brute observée sur le tronc commun) :

Epargne brute	2019	2020	2021	Taux d'épargne brute	2019	2020	2021
Secteur 1	430 189 €	56 499 €	298 380 €	Secteur 1	52%	8%	39%
Secteur 2	84 082 €	- 19 664 €	- 17 457 €	Secteur 2	29%	-8%	-7%
Secteur 3	46 305 €	21 357 €	14 902 €	Secteur 3	26%	14%	10%

Epargne nette	2019	2020	2021
Secteur 1	208 566 €	- 146 365 €	128 284 €
Secteur 2	73 565 €	- 19 664 €	- 19 673 €
Secteur 3	37 845 €	21 357 €	8 493 €

A la lecture des résultats par secteurs :

1. Le secteur 1 présente une nette amélioration de son niveau d'épargne brute en 2021 par rapport à 2020. Il est le secteur qui apporte le plus d'épargne brute, en valeur absolue ainsi qu'en capacité (le taux est le plus élevé). Le secteur 1 est toutefois contributaire nulle en épargne nette à la conclusion des exercices 2020 et 2021.
 - a. **A noter en matière d'épargne brute propre au service (hors redevances AESN), le secteur 1 est toutefois largement contributaire en 2020 et en 2021.**
2. Le secteur 2 présente une épargne brute et nette négative, stable entre 2020 et 2021.
3. Le secteur 3 est le seul secteur excédentaire en épargne brute et nette en 2020 et 2021.

3.2 Investissement

3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2021 Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	751 127,84 €	22 352,49 €	356 404,56 €	12 764,17 €
<i>Emprunt (capital)</i>	217 855,09 €	8 573,91 €	8 535,28 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	1 232 993,31 €	5 448,28 €	20 901,78 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	1 984 121,15 €	27 800,77 €	377 306,34 €	12 764,17 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	347 022,89 €	28 972,21 €	53 482,10 €	3 483,98 €
<i>Emprunt (capital)</i>	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	56 671,35 €	6 455,43 €	23 414,80 €	0,00 €
(F) TOTAL Recettes	403 694,24 €	35 427,64 €	76 896,90 €	12 374,56 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	314 769,35 €	35 324,20 €	57 672,36 €	3 690,90 €
<i>Emprunt (capital)</i>	170 096,63 €	2 215,92 €	6 409,81 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	109 800,41 €	35 034,24 €	21 443,43 €	0,00 €
(F) TOTAL Recettes	424 569,76 €	70 358,44 €	79 115,79 €	3 690,90 €

**Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2021
Par secteurs**

2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	160 404,46 €	88 793,85 €	190 156,76 €	27 172,84 €
(ROF) Recettes d'ordre	1 669 323,10 €	33 404,97 €	56 193,64 €	0 €
Excédents n-1	104 686,81 €	1 930,23 €	144 214,81 €	0 €
(F) TOTAL RECETTES	1 934 414,37 €	124 129,05 €	390 565,21 €	27 172,84 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	90 548,13 €	24 126,36 €	40 879,01 €	0,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	179 569,46 €	36 638,04 €	86 049,94 €	0,00 €
Excédents n-1	-49 706,78 €	96 328,28 €	13 258,87 €	14 408,67 €
(F) TOTAL RECETTES	220 410,81 €	157 092,68 €	140 187,82 €	23 299,25 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	339 717,30 €	6 073,11 €	17 761,33 €	53 072,46 €
(ROF) Recettes d'ordre	370 382,57 €	115 888,36 €	76 387,20 €	0,00 €
Excédents n-1	-182 047,43 €	121 665,04 €	63 290,92 €	10 924,69 €
(F) TOTAL RECETTES	528 052,44 €	243 626,51 €	157 439,45 €	63 997,15 €

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité.

3.2.2 Poids des emprunts remboursés

La baisse importante de la capacité d'épargne du Syndicat en 2020 a fortement impacté le secteur 1 puisque sa capacité de remboursement annuelle de capital est devenue négative (épargne nette). La même observation est portée au secteur 2.

Poids des emprunts par secteurs 2019 – 2021			
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	430 189 €	84 082 €	46 305 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	217 855 €	8 574 €	8 535 €
Poids du capital remboursé / épargne brute	51 %	10 %	18 %
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	56 499 €	-19 664 €	21 357 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	202 864 €	4 955 €	6 984 €
Poids du capital / épargne brute	> 100%	nr	10 %
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	298 379,78 €	-17 457,88 €	14 901,49 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	170 097 €	2 216 €	6 410 €
Poids du capital / épargne brute	48 %	6 %	9 %

3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques aux services d'eau

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la répartition des dépenses investissements pour chaque grande catégorie de comptes :

2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	137 046,70 €	24 017,48 €	46 497,81 €	3 483,98 €
Comptes 16 : emprunts	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €	- €
Compte 27 : immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Comptes 10 : dotations et réserves	7 112,23 €	- €	- €	- €
TOTAL	347 022,89 €	28 972,21 €	53 482,10 €	3 483,98 €

2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	144 672,72 €	33 108,28 €	51 262,55 €	3 690,90 €
Comptes 16 : emprunts	170 097 €	2 216 €	6 410 €	
Compte 27 : immobilisations financières				
Comptes 10 : dotations et réserves				
TOTAL	314 769,35 €	35 324,20 €	57 672,36 €	3 690,90 €

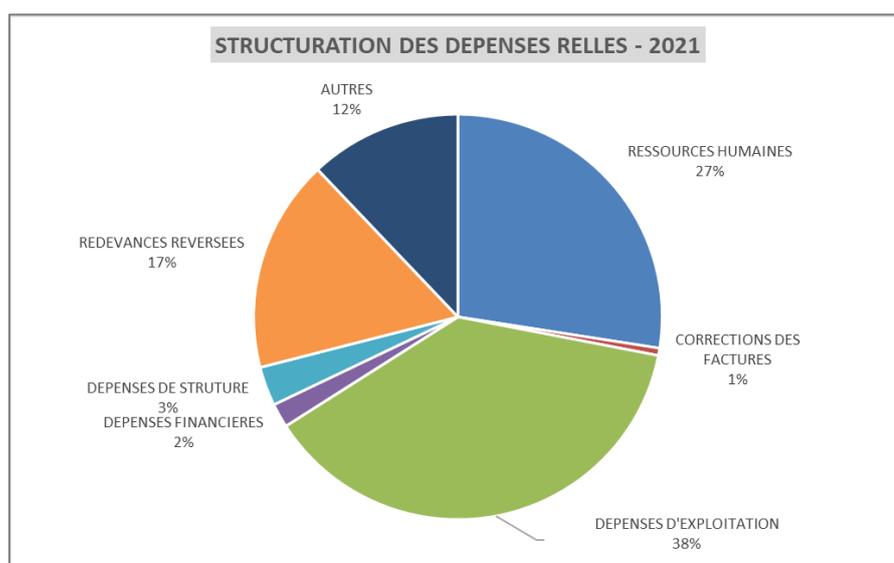
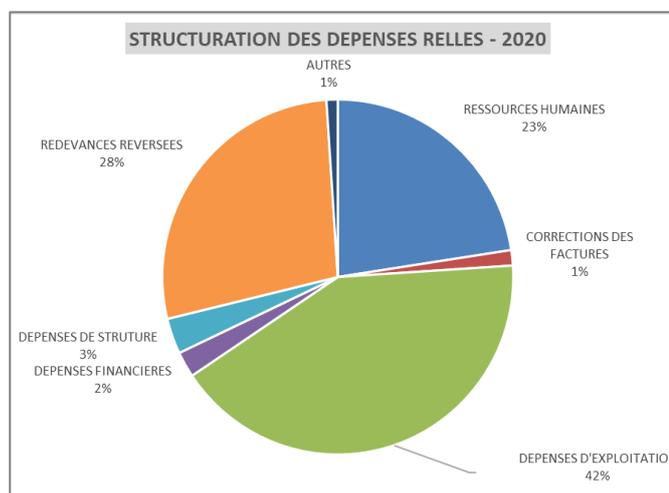
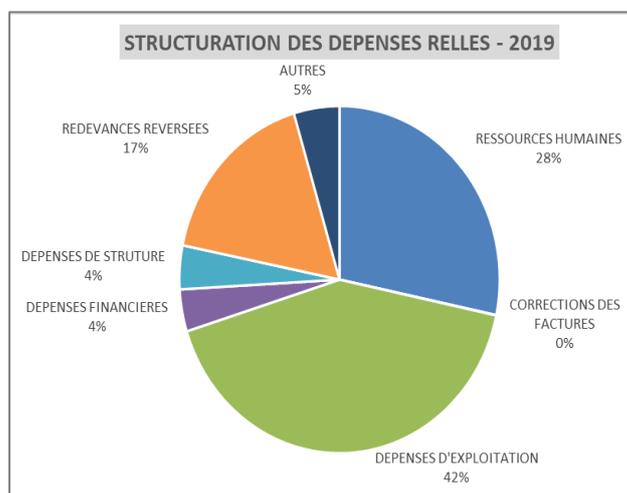
% investissements liés au patrimoine en 2019	25,3%	61,6%	95,9%	100,0%
% investissements liés au patrimoine en 2020	39,5%	82,9%	86,9%	100,0%
% investissements liés au patrimoine 2021 (Comptes 20 et 21)	46,0%	93,7%	88,9%	100,0%

4. Analyse de la structuration budgétaire

4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

4.1.1 Structuration générale des dépenses

Le budget de l'eau potable est structuré dans ses grandes catégories de dépenses comme suit :



	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Exercice 2021					
RESSOURCES HUMAINES	117 669,89 €	15 944,98 €	104 188,00 €	29 394,35 €	267 197,22 €
CORRECTIONS DES FACTURES	1 175,61 €	2 280,10 €	1 670,50 €	552,98 €	5 679,19 €
DEPENSES D'EXPLOITATION	9 410,32 €	284 788,31 €	54 910,12 €	19 434,77 €	368 543,52 €
DEPENSES FINANCIERES	15 657,19 €	697,92 €	76,88 €	2 317,88 €	18 749,87 €
DEPENSES DE STRUTURE	19 259,28 €	-287,58 €	8 473,32 €	2 910,88 €	30 355,90 €
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	106 582,43 €	39 086,48 €	19 403,62 €	165 072,53 €
AUTRES	103 072,84 €	7 410,00 €	3 440,00 €	3 186,00 €	117 108,84 €

4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

2020 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	113 895,12 €	10 609,86 €	83 494,55 €	19 747,94 €	227 747,47 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	6 053,18 €	0,00 €	341,60 €	117,00 €	6 511,78 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		50 592,63 €	123 818,92 €	59 847,71 €	234 259,25 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,3	3,1	1,5	5,9

2021 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	117 669,89 €	15 944,98 €	89 134,18 €	15 344,10 €	238 093,15 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0,00 €	0,00 €	15 053,82 €	14 050,25 €	29 104,07 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		55 168,28 €	143 411,30 €	68 617,65 €	267 197,22 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,4	3,6	1,7	6,7

Pour mémoire, les modes de gestion du service par secteur sont les suivants :

	Mode de gestion	Nb abonnés	Nb ouvrages production
Secteur 1	prestation de service (hors facturation assurée par le SET) + délégation de service public sur Tonnerre	4768	12
Secteur 2	régie directe	1387	8
Secteur 3	régie directe (4) + délégation de service public (9)	1528	5

➤ ANALYSE DE LA SITUATION :

Remarque préalable : le nombre d'équivalent temps plein par secteur est donnée à titre indicatif. La réaffectation des frais communs à hauteur de 1/3 à chaque secteur est théorique.

Secteur 1 : la dotation en personnel depuis 2019 (moins de 2 ETP) est insuffisante au regard du nombre d'abonnés, du nombre d'ouvrages et des modes de gestion (la prestation de service ne couvre pas la facturation). La mise à disposition d'au moins 3,0 équivalents temps plein, en interne ou avec l'appui d'extérieurs, serait un idéal pour exercer l'ensemble des tâches découlant de la prestation de service.

Secteur 2 : la dotation en personnel (de 2,6 en 2019 à 3,6 ETP) est la plus importante. Compte tenu du faible nombre d'abonnés, mais d'un nombre important d'ouvrages de production, les effectifs peuvent être suffisants pour assurer l'exploitation courante du service (facturation, relève, entretien courant des installations...), mais se retrouver en difficulté lors d'épisodes d'exploitation exceptionnels (pannes sur les ouvrages, pénurie d'eau...).

Secteur 3 : la dotation en personnel (1,3 en 2019 à 1,7 ETP) semble insuffisante pour effectuer à la fois un suivi du contrat de délégation (9 communes) et un suivi de 4 communes en régie avec la gestion des abonnés et la facturation.

4.1.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés
- Abandons de créances

2020 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	10 580,13 €	3 519,82 €	213,14 €	14 521,93 €
RECETTES ANNUELLES	605 859,02 €	213 493,42 €	134 021,76 €	953 374,20 €
% de corrections des factures / recettes	1,75%	1,65%	0,16%	1,52%

2021 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	2 280,10 €	1 670,50 €	552,98 €	5 679,19 €
RECETTES ANNUELLES	645 673,69 €	199 897,55 €	119 090,38 €	964 661,62 €
% de corrections des factures / recettes	0,35%	0,84%	0,46%	0,59%

De manière tout à fait normal, le taux de corrections sur les factures avait augmenté entre 2019, 1^{er} exercice de la facturation et 2020, second exercice de la facturation. Les rattrapages issus des erreurs de facturation de 2019 sont impactés naturellement sur l'exercice suivant. Avec un exercice 2020 de facturation mieux maîtrisé, assez normalement l'exercice 2021 a porté moins de corrections de factures qu'en 2020

Il est toutefois important d'avoir à l'esprit que les rectificatifs (notamment annulations) peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, tandis que les premiers abandons de créances peuvent apparaître à partir de la 3^{ème} année de facturation.

Il conviendra donc pour chacun des secteurs d'être prudent et de projeter chaque année environ 2-3% de corrections de factures à partir de 2022.

4.1.1.3 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

A noter, il est intégré dans les prestations techniques l'animation agricole mise en œuvre par le SMBVA par voie de convention avec le Syndicat.

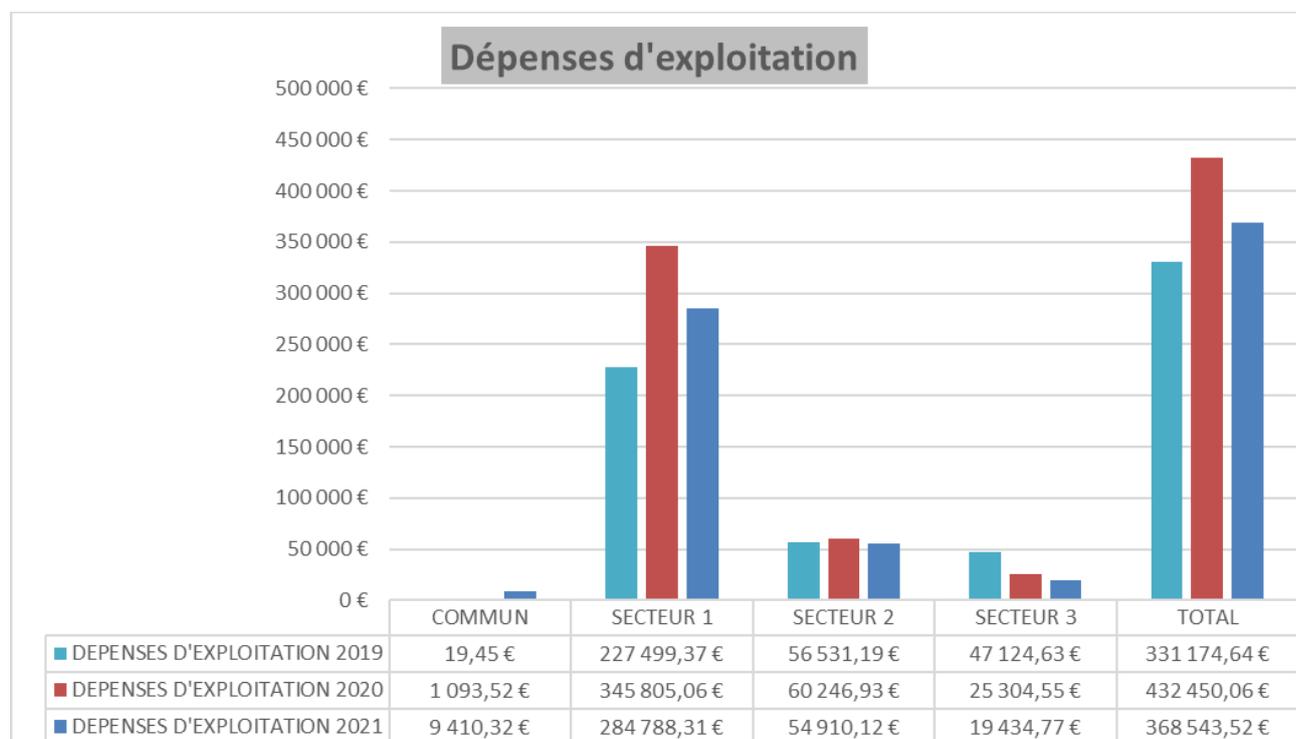
2020 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Prestations techniques	493,12 €	253 297,21 €	8 720,25 €	13 203,05 €	275 713,63 €
Animation agricole des BAC	0,00 €	50 752,65 €	0,00 €	0,00 €	50 752,65 €

<i>Fournitures techniques</i>	316,21 €	4 052,36 €	19 399,79 €	1 317,36 €	25 085,72 €
<i>Electricité</i>	125,17 €	6 080,59 €	16 255,72 €	6 417,95 €	28 879,43 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	159,02 €	25 981,25 €	12 616,92 €	898,51 €	39 655,70 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	5 641,00 €	3 254,25 €	3 467,68 €	12 362,93 €
Ratio / linéaire de réseaux	-	2 300,92 €	688,14 €	224,49 €	-
Ratio / nb ouvrages production	-	69 161,01 €	20 082,31 €	8 434,85 €	-
Total	1 093,52 €	345 805,06 €	60 246,93 €	25 304,55 €	432 450,06 €

2021 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	7 241,70 €	278 394,67 €	14 912,84 €	8 528,52 €	309 077,73 €
<i>Animation agricole des BAC</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Fournitures techniques</i>	410,54 €	19,17 €	14 432,90 €	92,51 €	14 955,12 €
<i>Electricité</i>	0,00 €	157,83 €	15 762,82 €	6 387,77 €	22 308,42 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	1 758,08 €	666,64 €	8 632,56 €	908,55 €	11 965,83 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	5 550,00 €	1 169,00 €	3 517,42 €	10 236,42 €
Ratio / linéaire de réseaux		1 894,93 €	627,19 €	172,42 €	
Ratio / nb ouvrages production		56 957,66 €	18 303,37 €	6 478,26 €	
Total	9 410,32 €	284 788,31 €	54 910,12 €	19 434,77 €	368 543,52 €

La présentation des données permet de constater une hausse des dépenses d'exploitation sur le secteur 1, justifiées notamment par :

- Entre 2019 et 2020 :
 - o La mise en place d'une animation agricole pour 50 k€.
 - o La mise en place d'un nouvel accord cadre d'exploitation +25 k€
- Entre 2019 et 2021 :
 - o La mise en place d'un nouvel accord cadre d'exploitation +30 k€ (avec la révision des prix)



4.1.1.4 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	27 810,86 €	437,64 €	2 719,23 €	30 967,73 €
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	21 743,13 €	167,15 €	2 478,38 €	24 388,66 €
2021 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	16 355,11 €	76,88 €	2 317,88 €	18 749,87 €

En l'absence de nouvel emprunt souscrit en 2020 et en 2021, la charge des intérêts de la dette à normalement baissée entre les deux exercices.

4.1.1.5 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux et aux indemnités des élus.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 3% des dépenses réelles totales en 2020 et en 2021. Assez logiquement, l'essentiels de ces frais généraux sont supportés par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - Structure	10 694,24 €	11 632,64 €	7 231,57 €	2 685,51 €	32 243,96 €
2020 - Structure	17 045,31 €	7 280,60 €	6 967,78 €	2 372,67 €	33 666,36 €
2021 - Structure	19 259,28 €	-287,58 €	8 473,32 €	2 910,88 €	30 355,90 €

4.1.1.6 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux reversements des redevances :
- A l'agence de l'eau (prélèvement, pollution)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

2019 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	83 964,89 €	35 327,14 €	16 910,97 €	136 203,00 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	98 584,11 €	42 713,41 €	18 773,47 €	160 070,99 €
2020 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	466,00 €	180 050,39 €	72 825,04 €	34 743,43 €	288 084,86 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	94 191,92 €	34 688,32 €	17 403,48 €	146 283,72 €
2021 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	106 582,43 €	39 086,48 €	19 403,62 €	165 072,53 €
REDEVANCES ENCAISSEES	250,82 €	80 208,00 €	33 700,41 €	16 857,25 €	131 016,48 €

Après trois exercices de facturation, le solde des encaissements / reversement est le suivant :

Solde	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Créancier	215,18 €	97 613,68 €	36 136,52 €	18 023,82 €	151 989,20 €
Débiteur					

A noter en 2020, l'important écart entre les reversements et les encaissements s'explique par la régularisation des soldes dus des redevances lorsque les communes étaient encore compétences en 2019.

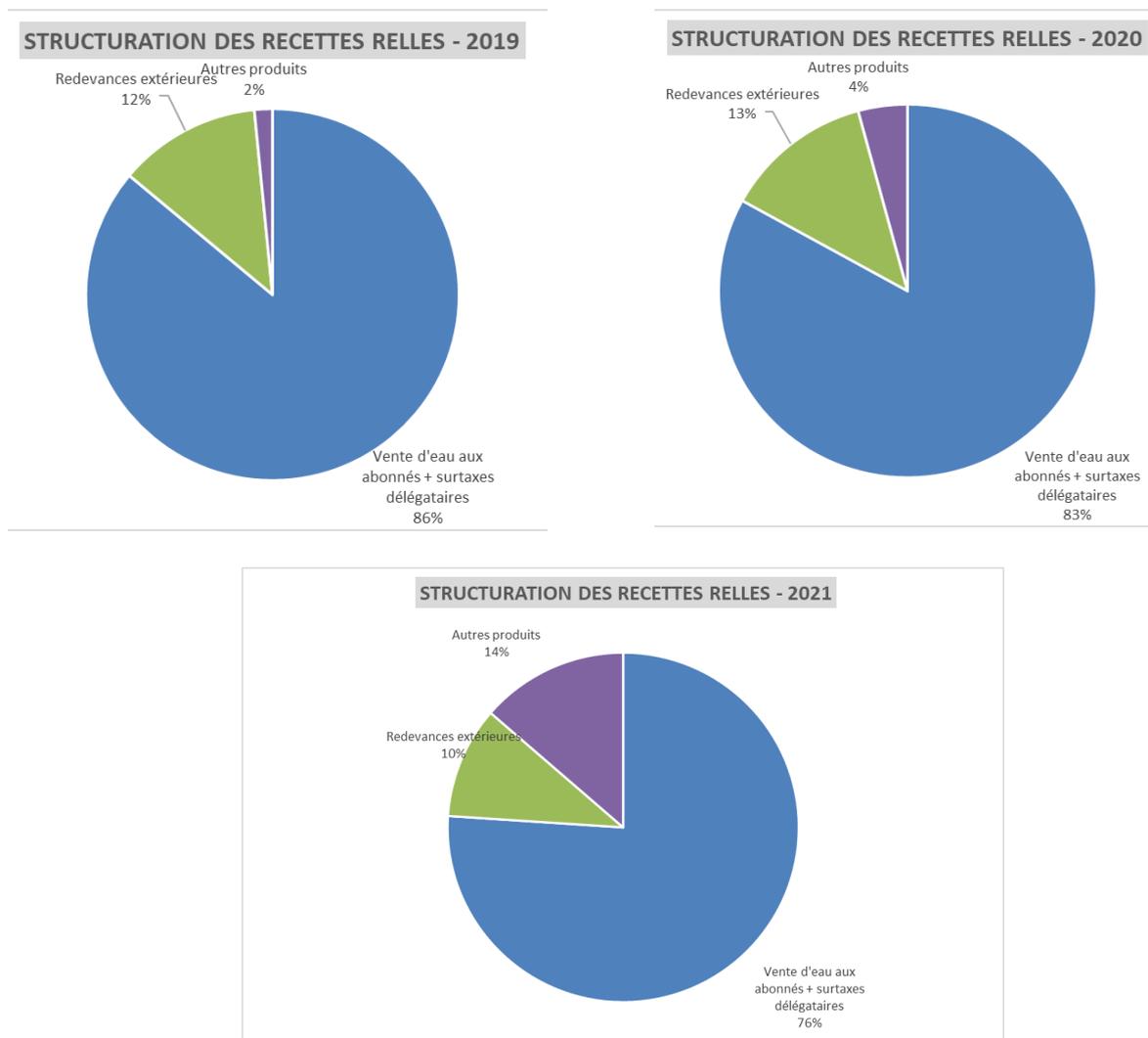
4.1.1.7 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente la synthèse, en pourcentage, des dépenses à l'intérieur de chaque secteur et au total.

	COMMUN	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL	Pm 2019
RESSOURCES HUMAINES	47%	4%	49%	38%	27%	28%
CORRECTIONS DES FACTURES	0%	1%	1%	1%	1%	0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	4%	66%	26%	25%	38%	42%
DEPENSES FINANCIERES	0%	4%	0%	3%	2%	4%
DEPENSES DE STRUTURE	8%	0%	4%	4%	3%	4%
REDEVANCES REVERSEES	0%	25%	18%	25%	17%	17%
AUTRES	41%	2%	2%	4%	12%	5%

4.1.2 Structuration générale des recettes

Les recettes d'exploitation sont structurées comme suit :



Exercice 2021	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Vente d'eau aux abonnés + surtaxes délégataires	0,00 €	645 673,69 €	199 897,55 €	119 090,38 €	964 661,62 €
Redevances extérieures	250,82 €	80 208,00 €	33 700,41 €	16 857,25 €	131 016,48 €
Autres produits	93 917,91 €	47 273,05 €	18 148,26 €	13 513,14 €	172 852,36 €

4.1.2.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes

L'exercice 2021 constate une baisse de l'ordre de 4 % des recettes liées à la facturation de l'eau en régie par rapport à 2020. Cette baisse est expliquée par un décalage dans la relève annuelle des compteurs, réalisée 2-3 semaines plus tôt en moyenne sur l'ensemble des secteurs. La facturation a donc été réalisée sur 49/52ème semaines. Le manque de facturation théorique est d'environ 4% et la baisse constatée de recette est d'environ 4,2 % ce qui est cohérent.

Également en rappel du rapport d'orientation budgétaire 2019 :

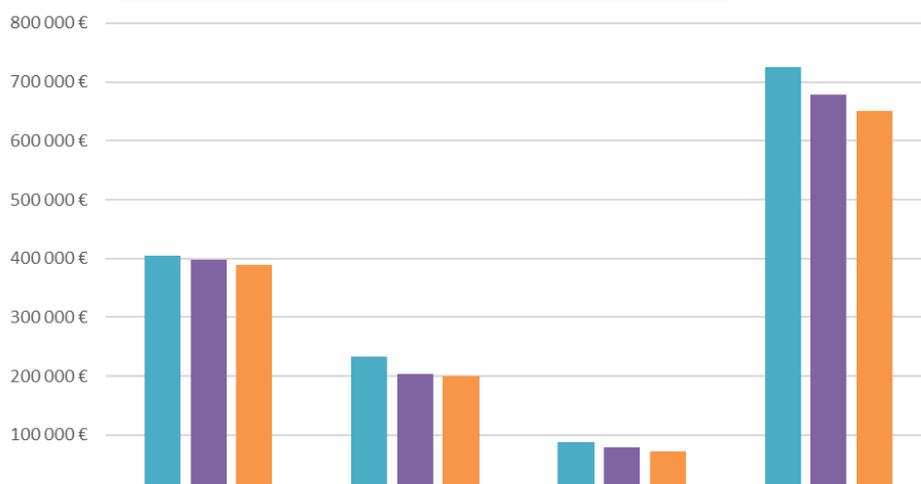
« Il convient toutefois de préciser qu'en 2019 avec la mise en œuvre du transfert entre les communes et le Syndicat, il est probable qu'il y ait eu en fait plus de 12 mois de facturation d'encaissé par le Syndicat, considérant que les derniers index relevés pour les facturations de solde de 2018 l'ont été au courant du dernier trimestre. »

A noter une amélioration des reversements des surtaxes de la part des délégataires. Un audit réalisé en 2021 a démontré une bonne cohérence entre les montants facturés par les délégataires et les montants reversés. En revanche les niveaux d'impayés et les niveaux de créances abandonnées sont importants tout particulièrement sur le secteur de Tonnerre. La somme des impayés et des abandons de créances sur les trois exercices écoulés avoisine les 9%.

VENTES D'EAU	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
2021 - Vente d'eau	389 014 €	199 898 €	71 095 €	650 361 €
2020 - Vente d'eau	397 516 €	203 013 €	78 475 €	679 005 €
2019 - Vente d'eau	404 925 €	232 643 €	87 735 €	724 903 €
2021 - Surtaxe	256 660 €		47 995 €	314 301 €
2020 - Surtaxe	208 343 €		55 547 €	263 889 €
2019 - Surtaxe	309 210 €		71 177 €	389 388 €

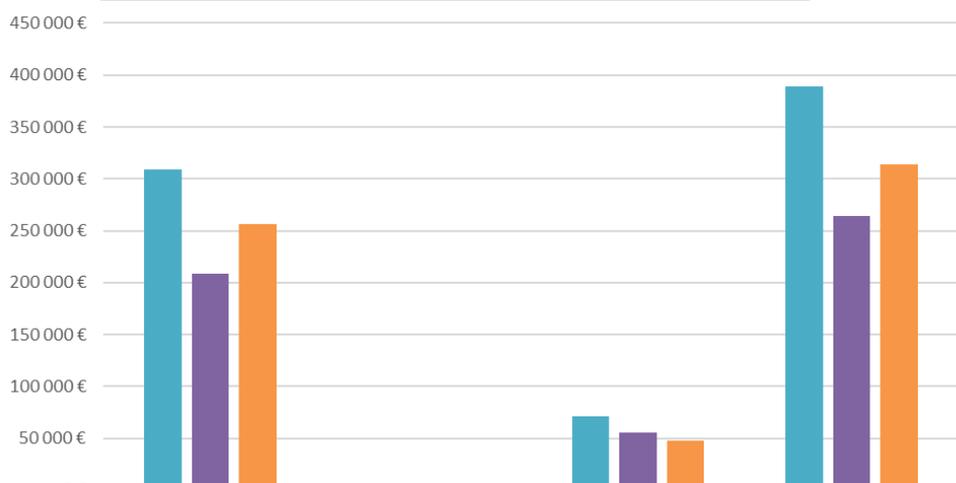
A noter également, la vente d'eau directe (en régie) est enregistrée en « facturer » à l'abonné, les surtaxes sont reversées pour la fraction réellement encaissée par le délégataire. La réalisation de la vente d'eau, déduction faite des non paiements est donc moins favorable qu'affichée dans le compte administratif.

Comparaison de la vente d'eau par secteur



	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
■ 2019 - Vente d'eau	404 925 €	232 643 €	87 735 €	724 903 €
■ 2020 - Vente d'eau	397 516 €	203 013 €	78 475 €	679 005 €
■ 2021 - Vente d'eau	389 014 €	199 898 €	71 095 €	650 361 €

Comparaison des recettes de surtaxes par secteur



	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
■ 2019 - Surtaxe	309 210 €		71 177 €	389 388 €
■ 2020 - Surtaxe	208 343 €		55 547 €	263 889 €
■ 2021 - Surtaxe	256 660 €		47 995 €	314 301 €

5. La structure et l'état de la dette

5.1 Présentation de la dette existante

5.1.1 Identification des emprunts

5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement 2021 - 2023

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'eau potable est la suivante au 31/12/2021 :

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
1502806	E40	24/06/2010	66 458,68 €	2,96	2	1
1581302	E41	24/03/2011	48 375,32 €	3,66	3	1
1769492	E19	01/01/2019	8 790,00 €	1,72	3	2
7088322	E36	01/01/2019	41 874,00 €	2,10	8	1
7108000	E1	11/07/2007	27 300,00 €	0,00	3	1
8697508	E45	25/02/2015	122 271,03 €	1,69	7	1
8723069	E46	24/03/2016	234 753,39 €	1,55	8	1
20254202	E47	21/03/2017	99 158,50 €	1,10	9	1
20287202	E24	01/01/2019	100 000,00 €	1,63	19	3
20287401	E21	01/01/2019	1 899,72 €	3,70	1	3
20888203	E22	01/01/2019	25 000,00 €	4,04	12	3
3451910	E29	01/01/2019	5 470,03 €	3,03	1	2
5536282	E48	15/02/2018	329 320,54 €	0,99	11	1
60244102	E42	06/02/2012	68 094,56 €	3,97	4	1
9202299	E43	19/02/2013	109 010,66 €	3,42	5	1
9394948	E44	07/05/2014	96 870,02 €	2,76	4	1
AN096553	E39	03/03/2009	73 333,30 €	4,06	1	1

5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2023

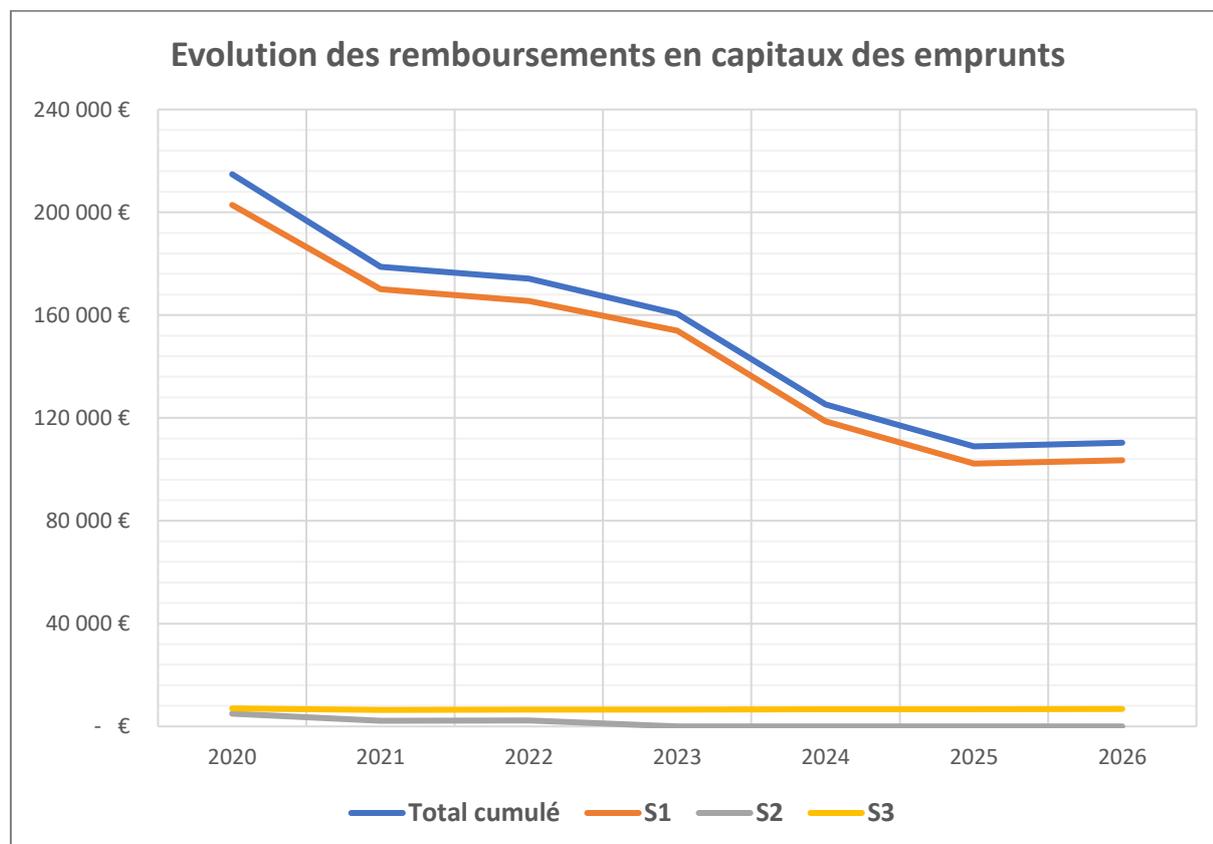
La décomposition de la dette nouvelle supportée par le budget de l'eau potable est la suivante au 31/12/2021 :

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
20254201	E50	16/12/2021	325 000,00 €	0,95	20	1

5.1.2 Remboursements en capitaux

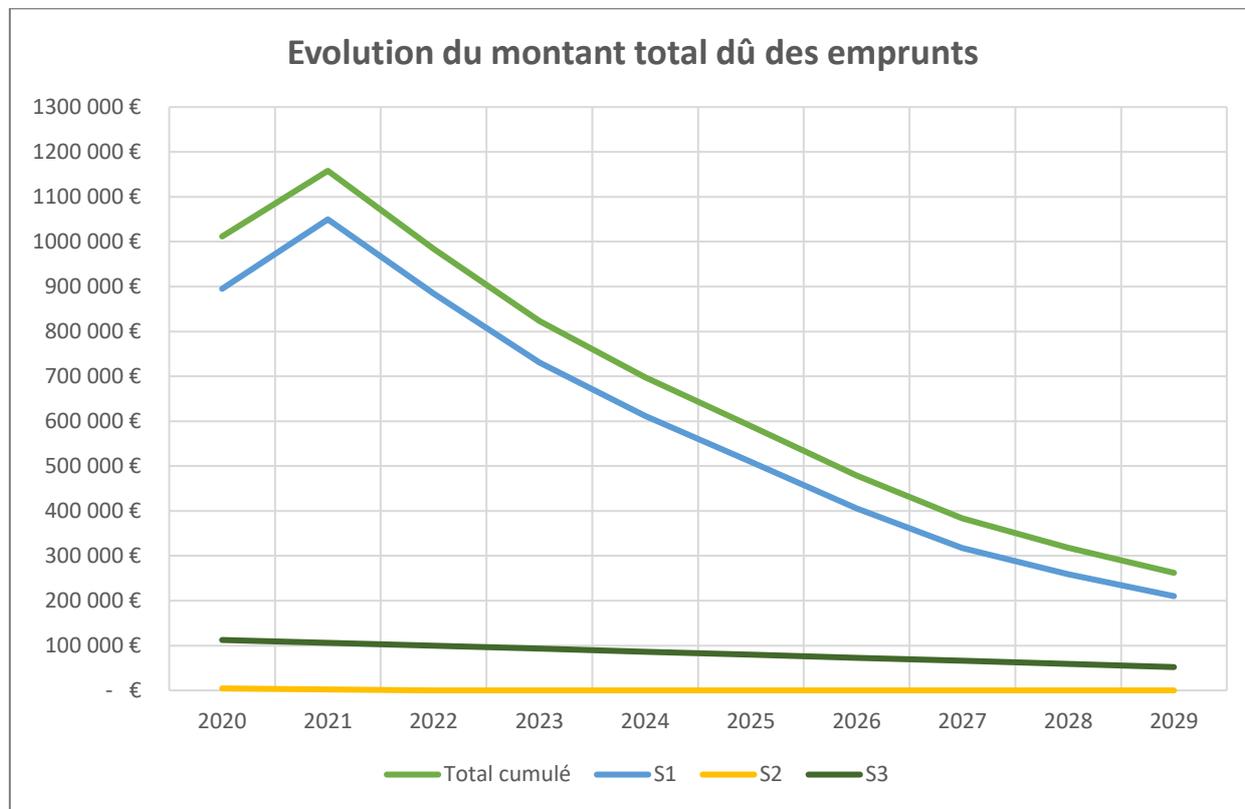
L'état des remboursements en capitaux à l'horizon 2026 au regard des emprunts réellement contractés :

Identification			Remboursement capital €						
n°	Secteur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1502806	E40	1	22 147 €	22 802 €					
1581302	E41	1	11 869 €	12 303 €	12 754 €				
1769492	E19	2	2 178 €	2 216 €	2 254 €				
7088322	E36	1	4 365 €	4 457 €	4 551 €	4 646 €	4 744 €	4 843 €	4 945 €
7108000	E1	1	1 820 €	1 820 €	1 820 €				
8697508	E45	1	14 642 €	14 891 €	15 144 €	15 401 €	15 663 €	15 929 €	16 204 €
8723069	E46	1	24 888 €	25 274 €	25 666 €	26 064 €	24 468 €	26 878 €	27 294 €
20254202	E47	1	9 291 €	9 394 €	9 498 €	9 603 €	9 709 €	9 816 €	9 924 €
20287202	E24	3	4 339 €	4 410 €	4 482 €	4 555 €	4 629 €	4 704 €	4 781 €
20287401	E21	3	645 €						
20888203	E22	3	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
3451910	E29	2	2 776 €						
5536282	E48	1	28 089 €	28 368 €	28 650 €	28 934 €	29 222 €	29 512 €	29 805 €
60244102	E42	1	13 000 €	13 592 €	14 210 €	14 857 €			
9202299	E43	1	17 246 €	17 836 €	18 446 €	19 077 €	19 729 €		
9394948	E44	1	18 840 €	19 360 €	19 894 €	20 443 €			
AN096553	E39	1	36 667 €						
20254201	E50	1			14 827 €	14 968 €	15 111 €	15 255 €	15 401 €
		Total	214 803 €	178 722 €	174 195 €	160 548 €	125 274 €	108 938 €	110 355 €
		S1	202 864 €	170 097 €	165 459 €	153 993 €	118 645 €	102 234 €	103 574 €
		S2	4 955 €	2 216 €	2 254 €	- €	- €	- €	- €
		S3	6 984 €	6 410 €	6 482 €	6 555 €	6 629 €	6 704 €	6 781 €



5.1.3 Encours de la dette

AU 31 décembre 2021, l'encours de la dette est de 1 158 002 €, compte tenu de la souscription d'un nouvel emprunt de 325 000 € pendant l'exercice. L'évolution de l'encours d'ici à 2026 est la suivante :



5.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

5.2.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : $\text{Encours total de la dette} / \text{Epargne brute annuelle}$

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2021, d'un montant de 295 823 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2021, d'un montant de 1 158 002 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'eau potable est estimée à 3,9 années. Elle était de 2,8 années en 2019 (le niveau d'épargne brute était plus important qu'actuellement).

5.2.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : $\text{encours de la dette sur} / \text{recettes de fonctionnement}$

Considérant les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 1 001 789 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2021, d'un montant de 1 268 530 €, le ratio de surendettement serait de 91%. Il était de 127% en 2019.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifierai un encours de la dette d'environ 1,2 M€. Ce montant d'encours est minime au regard de l'important patrimoine exploité par le Syndicat et de sa valeur intrinsèque :

- 26 installations de production
- 45 sites de réservoirs
- Environ 400 km de réseaux

La somme de 1 M€ équivaut à une opération de renouvellement d'environ 6600 ml de réseaux (150 € HT/ml).

6. L'état des effectifs

6.1 Etat des effectifs

6.1.1 En interne

6.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre 2021, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
EMPLOI PERMANENT PUBLIC	6	4,83	3,7	1,1
EMPLOI CONTRACTUEL PUBLIC	3	1,64	0,4	1,2
TOTAL 2021	9	6,47	4,1	2,3
TOTAL 2020	11	7,2	4,2	3,0

6.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2021, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
Mise à disposition (MAD)	5	0,62	0,21	0,41
Prestations par convention	30 000 €		18 000 €	12 000 €
TOTAL				

6.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 7,0 équivalents temps pleins (6,4 + 0,6) pour fonctionner au quotidien.

6.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

6.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	5	5
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	2	1,3
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	2	0,2

7. Les évolutions à venir de la section de fonctionnement 2022–2026

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2023 et par extension pour la période 2024 – 2026. **Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2023 et son extension 2024 – 2026.**

Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement :

- Cible 2023 : 0,900 M€ (pour mémoire la cible était calculée l'année dernière à 0,980 M€)
 - o Environ +100 k€ lié par rapport à 2021
 - une provision de + 50 k€ pour 1 ETP supplémentaire et les frais associés
 - une provision de + 50 k€ en prévision de frais générés par de nouveaux locaux
- Cible 2026 : 0,955 M€
 - o Correspond à la cible 2023, augmentée de 2% d'inflation annuelle

Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement :

- Cible 2023 : 1,073 M€ (pour mémoire cible calculée l'année dernière : 1,149 M€)
 - o La cible nécessite une adaptation de la projection tarifaire votée en 2019.
 - o La cible permet de présenter un résultat annuel supérieur à 0 € dès 2023
- Cible 2026 : 1,149 M€
 - o La cible de recette pour les exercices 2023 à 2026 vise à obtenir un résultat annuel de la section de fonctionnement légèrement supérieur à 100 k€ et un niveau d'épargne brute à hauteur de 340 k€

FONCTIONNEMENT								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 090 139 €	972 707 €	1 093 750 €	1 125 000 €	1 147 500 €	1 170 450 €	1 193 859 €
<i>Dépenses réelles (hors red. AESN)</i>	<i>598 300 €</i>	<i>750 690 €</i>	<i>808 014 €</i>	<i>875 000 €</i>	900 000 €	918 000 €	936 360 €	955 087 €
Dépenses d'ordre								
Amortissements	199 264 €	302 257 €	562 658 €	453 471 €	359 420 €	334 111 €	325 000 €	325 000 €
Autres	30 207 €							
Déficit antérieur								
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 396 €	1 535 365 €	1 547 221 €	1 484 420 €	1 481 611 €	1 495 450 €	1 518 859 €
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 330 €	1 268 530 €	1 325 767 €	1 430 295 €	1 492 451 €	1 512 056 €	1 532 106 €
<i>Recettes réelles (redevances d'eau)</i>	<i>1 153 240 €</i>	<i>1 001 790 €</i>	<i>964 662 €</i>	<i>994 325 €</i>	1 072 721 €	1 119 338 €	1 134 042 €	1 149 079 €
Recettes d'ordre								
Reprise subventions	77 393 €	86 542 €	166 278 €	133 095 €	109 679 €	105 552 €	100 000 €	100 000 €
Autres								
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 881 €	1 094 284 €	993 727 €	905 368 €	679 035 €	664 553 €	645 802 €
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 752 €	2 529 093 €	2 452 589 €	2 445 342 €	2 277 038 €	2 276 610 €	2 277 908 €

RESULTATS								
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 557 €	-88 359 €	55 554 €	116 392 €	116 606 €	113 247 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 727 €	905 368 €	960 922 €	795 427 €	781 160 €	759 049 €
EPARGNE								
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	295 823 €	232 017 €	305 295 €	344 951 €	341 606 €	338 247 €
EPARGNE NETTE	319 976 €	-156 612 €	117 101 €	57 823 €	96 715 €	142 625 €	138 094 €	115 796 €

8. La stratégie d'investissement 2021 - 2026

8.1 Le programme d'investissement de départ : 2021 - 2023

Le programme d'investissement engagé par le Syndicat en 2021 pour un cycle de 3 ans était le suivant (tableau de synthèse). Le tableau détaillé des investissements est présenté en annexe

8.1.1 Dépenses d'investissement

La synthèse financière des dépenses est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	870 530 €	671 893 €	330 636 €	1 873 058 €
Secteur 2	276 796 €	255 064 €	92 008 €	623 867 €
Secteur 3	655 410 €	655 582 €	87 355 €	1 398 346 €
	1 802 735 €	1 582 538 €	509 998 €	3 895 271 €

8.1.2 Recettes d'investissement

La synthèse financière des recettes est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	442 617 €	329 000 €	76 000 €	847 617 €
Secteur 2	134 894 €	118 360 €	35 000 €	288 254 €
Secteur 3	510 400 €	484 000 €	22 000 €	1 016 400 €
	1 087 911 €	931 360 €	133 000 €	2 152 271 €

Le programme initial projetait notamment le recours à 1,6 M€ d'emprunts (soit 50% du programme réel) et l'obtention de 0,55 M€ de subventions publiques (18% du programme réel).

8.2 Les investissements réalisés / engagés en 2021

8.2.1 En dépenses

Les équipes du Syndicat ont mis en œuvre en 2021 :

- 407 766 € de dépenses d'investissement **REALISEES** incluant notamment :
 - 178 722 € de remboursement d'emprunts
 - 35 330 € d'études et diagnostics (hors maîtrise d'œuvre)
 - 126 246 € d'opération visant à la création ou au renouvellement de réseaux et de branchements (y compris interconnexions)
 - 28 387 € de travaux de renouvellement ou de modernisation d'équipements sur les installations de production et de stockage
- 295 965 de dépenses d'investissement **ENGAGEES** incluant notamment :
 - 20 365 € d'études et diagnostics
 - 198 309 € d'opération visant à la création ou au renouvellement de réseaux et de branchements (y compris interconnexions)
 - 37 598 € de travaux de renouvellement ou de modernisation d'équipements sur les installations de production et de stockage

Le détail des opérations réalisées est le suivant :

Intitulé	Secteur	Commune	Installation	2021		
				Projection initiale	Prévisionnel de l'année	Réalisé
Diagnostics de génie civil	S1	YROUERRE	Réservoir	4 000 €	4 140 €	5 460 €
Essais de pompages	S3	ARGENTEUIL	Captage	- €	15 240 €	16 760 €
Interconnexion interne	S1	JUNAY	Depuis Junay La Lame -> commune	29 502 €	27 104 €	25 466 €
Interconnexion interne	S1	MELISEY	Depuis Molosmes -> Melisey	125 000 €	- €	1 750 €
Création ou modernisation de la télégestion	S2	Secteur 2	Autres interventions	- €	- €	1 720 €
Création ou modernisation de la télégestion	S3	Secteur 3	Autres interventions	- €	- €	2 200 €
Création ou modernisation de la chloration	S3	Secteur 3	Multi-ouvrages S3	19 000 €	17 260 €	1 571 €
Divers travaux de renouvellement	S1	Secteur 1	Autres ouvrages	- €	- €	3 957 €
Divers travaux de renouvellement	S2	Secteur 2	Autres ouvrages	- €	- €	5 576 €
Renouvellement sur installations électriques	S1	Secteur 1	Travaux suite aux contrôles réglementaires	25 000 €	4 443 €	4 443 €
Renouvellement de l'installation électrique	S2	VILLON	Captage Villon	10 000 €	3 349 €	3 190 €
Renouvellement de l'installation électrique	S2	Secteur 2	Autres ouvrages	- €	- €	1 895 €
Renouvellement de l'installation électrique	S3	SIAEP CG	Autres ouvrages SIAEP CG	24 000 €	- €	370 €
Renouvellement de réseaux	S1	TONNERRE	Rue des Gerbes d'Orge, rue neuve, relance des	106 000 €	106 000 €	37 833 €
Renouvellement de réseaux	S1	TONNERRE	Pont de la Scierie	80 000 €	84 960 €	50 923 €
Renouvellement de branchements	S1	Secteur 1		3 000 €	6 228 €	6 228 €
Renouvellement de branchements	S2	CHASSIGNELLES		10 000 €	4 046 €	4 046 €
Remplacement d'une porte existante	S2	Secteur 2	Réservoir Chassignelles	1 000 €	3 457 €	1 720 €
Remplacement d'une porte existante	S3	Secteur 3	Multi-ouvrages	1 000 €	1 745 €	1 745 €
Etude BAC + DUP	S1	MELISEY	Forages Guise + Les Scies	21 000 €	21 364 €	550 €
Etude BAC	S1	DYE	Captage Dyé	20 000 €	- €	936 €
Etude BAC	S2	CRUZY	Captage Cruzy	16 380 €	16 580 €	8 290 €
Etude BAC	S3	ARGENTEUIL	Captage Argenteuil			470 €
Etude BAC	S3	NUITS	Captage Nuits	23 000 €	13 639 €	2 864 €
Emprunts	S1	Secteur 1		170 097 €	170 097 €	170 097 €
Emprunts	S2	Secteur 2		2 216 €	2 216 €	2 216 €
Emprunts	S3	Secteur 3		6 410 €	6 410 €	6 410 €
Divers	S1	Secteur 1	Divers	10 000 €	10 000 €	7 127 €
Divers	S2	Secteur 2	Divers	10 000 €	10 000 €	6 671 €
Divers	S3	Secteur 3	Divers	5 000 €	5 000 €	25 283 €
				1 803 735 €	644 711 €	407 766 €

8.3 Le programme d'investissement 2021 - 2023 actualisé fin 2021

S'appuyant sur les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 et les besoins en investissements recensés par les équipes et élus du Syndicat, il est désormais possible de préparer une extension du programme d'investissement actuel et d'enclencher une simulation budgétaire jusqu'en 2026.

Le détail du programme actualisé figure en annexe.

8.3.1 Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2023

Le programme actualisé projette une dépense totale d'investissement d'environ 4,357 M€, contre 3,895 M€ précédemment (+ 462 k€). Cette évolution est principalement associée à l'ajout d'une dépense de 470 000 € visant à financer les futurs locaux du Syndicat en 2023.

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	314 769 €	787 902 €	950 525 €	2 053 057 €
Secteur 2	35 324 €	306 217 €	269 500 €	611 041 €
Secteur 3	57 671 €	1 470 529 €	155 055 €	1 683 254 €
	407 766 €	2 564 647 €	1 375 080 €	4 357 343 €

8.3.2 Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 - 2023

Le programme actualisé projette une recette totale d'investissement d'environ 3,045 M€, contre 2,152 M€ précédemment (+ 893 k€). Cette évolution est principalement associée à la révision du taux de subventions potentielles (30% du programme contre 18% initial) et une augmentation de recours à l'emprunt (54% du programme réel pour 1,96 M€ de dettes supplémentaires contre 50% initial et 1,60 M€ de dettes).

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	339 467 €	340 953 €	533 250 €	1 213 670 €
Secteur 2	6 073 €	109 364 €	133 000 €	248 437 €
Secteur 3	17 761 €	1 507 775 €	58 000 €	1 583 536 €
	363 301 €	1 958 092 €	724 250 €	3 045 643 €

8.4 La poursuite du programme d'investissement entre 2024 et 2026

A l'heure actuelle, le détail des investissements à réaliser n'est pas connu. Aussi le programme 2024 – 2026 ne prend pas la forme, pour le moment, d'un listing détaillé d'opérations. Toutefois l'exploitation de l'ensemble des résultats et données disponibles permet de simuler une enveloppe d'investissement jusqu'en 2026.

Les données d'entrées du programme étendu seraient les suivantes :

- 1) Taux moyen de subventions : 22% des opérations « AEP » (réseaux, études, interconnexions...)
- 2) Objectif de taux de renouvellement des réseaux : 1,00 %

		Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
	Linéaire réseau(ml)	171 377	120 049	106 360
Taux renouvellement	1,00%	1714	1200	1064
	Coût (base 150 €HT/m)	257 066	180 074	159 540
	Nombre d'installations	30	15	10
	Coût renouvellement (base 2000 € HT/instal)	60 000 €	30 000 €	20 000 €

- 3) Coefficient d'endettement annuel : 50% des opérations « AEP » (identique au cycle 2021 – 2023)

9. Simulation budgétaire autour du programme d'investissement 2021 - 2026

La maquette budgétaire ci-dessous reprend l'ensemble des éléments évoqués dans le présent rapport, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

9.1 Simulation autour de la section de fonctionnement

La simulation est présentée dans la partie 7 du présent rapport. Pour mémoire, l'évolution des résultats de fonctionnement seraient les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RESULTATS								
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 557 €	-88 359 €	55 554 €	116 392 €	116 606 €	113 247 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 727 €	905 368 €	960 922 €	795 427 €	781 160 €	759 049 €
EPARGNE								
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	295 823 €	232 017 €	305 295 €	344 951 €	341 606 €	338 247 €
EPARGNE NETTE	319 976 €	-156 612 €	117 101 €	57 823 €	96 715 €	142 625 €	138 094 €	115 796 €

9.2 Simulation autour de la section d'investissement

La simulation de la section d'investissement, au regard des dépenses et des recettes évoquées dans la présente partie seraient les suivantes :

INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	411 457 €	2 569 647 €	1 380 080 €	914 005 €	915 193 €	934 132 €
Secteur 1	314 769 €	787 902 €	950 525 €	467 212 €	458 583 €	467 704 €
Secteur 2	35 324 €	306 217 €	269 500 €	220 224 €	225 475 €	230 727 €
Secteur 3	57 672 €	1 470 529 €	155 055 €	221 569 €	226 133 €	230 698 €
Commun	3 691 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 001 €	5 002 €
Dépenses d'ordre						
<i>Amortissements subventions</i>	166 278 €	133 095 €	109 679 €	105 552 €	100 000 €	100 000 €
<i>Autres</i>						
Déficit d'investissement N-1	- €	- €	- €	281 887 €	130 874 €	135 358 €
TOTAL DEPENSES (I)	577 735 €	2 702 742 €	1 489 759 €	1 301 443 €	1 146 067 €	1 169 489 €
(RRI) Recettes réelles d'investissement	416 624 €	1 958 092 €	724 250 €	836 459 €	685 709 €	694 385 €
Secteur 1	339 717 €	340 953 €	533 250 €	261 963 €	260 053 €	262 072 €
Secteur 2	6 073 €	109 364 €	133 000 €	153 789 €	154 952 €	156 114 €
Secteur 3	17 761 €	1 507 775 €	58 000 €	138 820 €	139 831 €	140 841 €
Dont financement déficit	53 072 €	0 €	0 €	281 887 €	130 874 €	135 358 €
Recettes d'ordre						
<i>Amortissements</i>	562 658 €	453 471 €	359 420 €	334 111 €	325 000 €	325 000 €
<i>Autres</i>						
Excédent budget N-1	13 833 €	415 381 €	124 202 €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES (I)	993 116 €	2 826 944 €	1 207 872 €	1 170 569 €	1 010 709 €	1 019 385 €

BILAN INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RESULTATS						
RESULTAT DE L'EXERCICE	401 547 €	-291 179 €	-406 089 €	151 013 €	-4 484 €	-14 746 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	415 381 €	124 202 €	-281 887 €	-130 874 €	-135 358 €	-150 104 €
RAR						
Restes à réaliser	-218 040 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE						
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	-281 887 €	-130 874 €	-135 358 €	-150 104 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	197 340 €	124 202 €	0 €	0 €	0 €	0 €

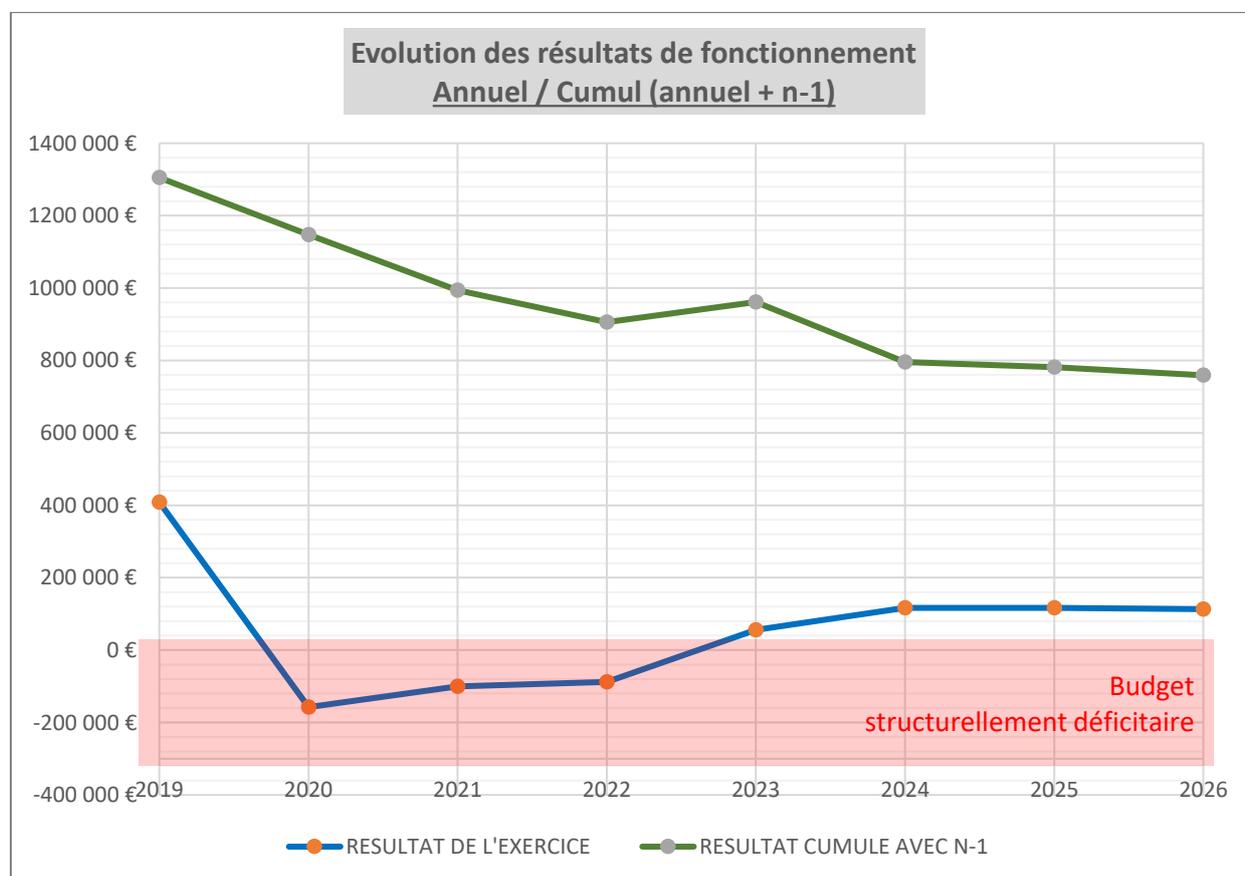
9.3 Les résultats des sections et résultats globaux à fin 2026

La représentation graphique des chiffres présentés précédemment serait la suivante.

9.3.1 En section de fonctionnement

Avec la mise en œuvre des éléments mentionnés dans la partie 7, à savoir notamment le renforcement des tarifs dès 2023, le résultat annuel du budget de l'eau pourrait être stabilisé autour de + 100 k€, sachant qu'il a été négatif en 2020 et 2021 et que la projection évalue un résultat à nouveau négatif en 2022.

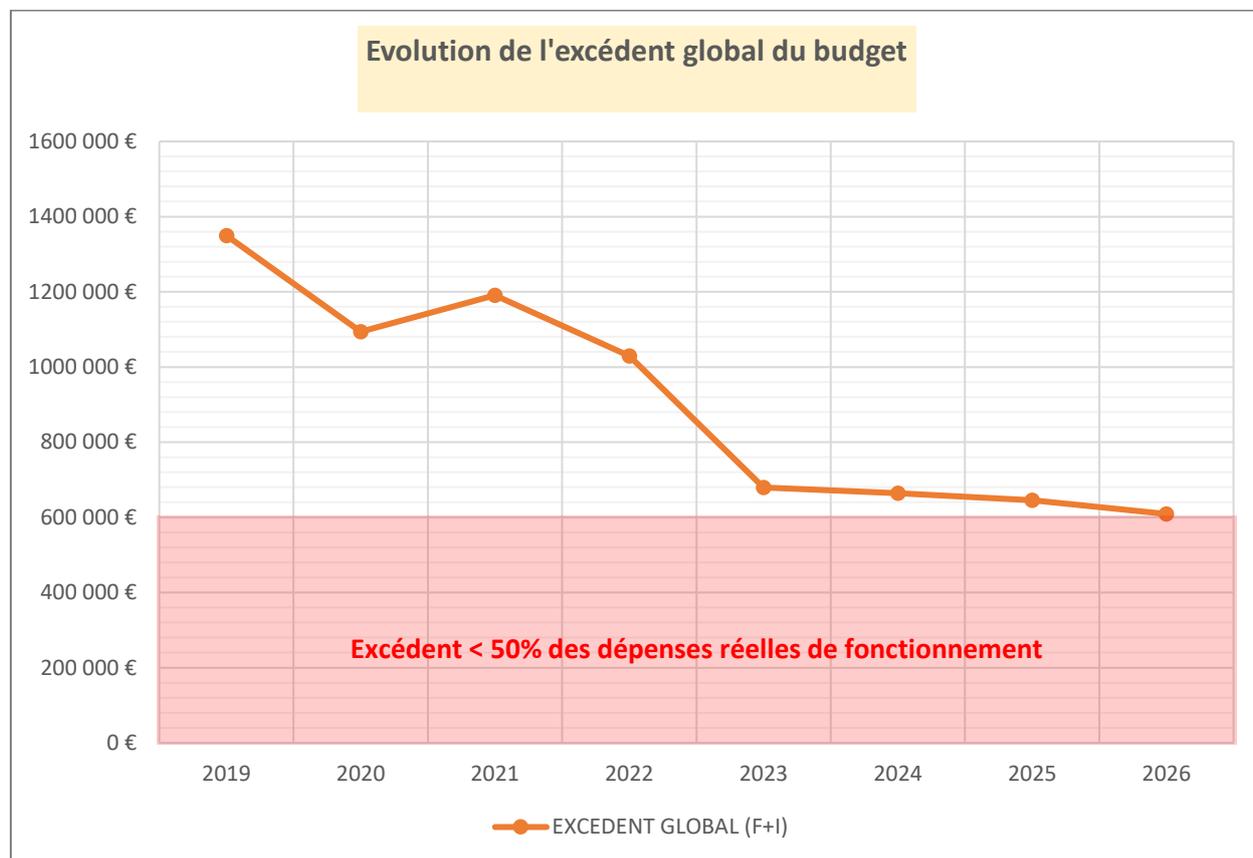
Le résultat cumulé, représentant la somme du résultat annuel et du résultat de l'année précédent (excédent) s'érode donc rapidement depuis 2019 et ce jusqu'en 2023 à cause du déficit annuel de la section de fonctionnement. Sachant qu'il n'y a pas de déficits d'investissement attendus avant la clôture de l'exercice 2023.



9.3.2 Au global des deux sections

Au regard des résultats cumulés de la section de fonctionnement et des résultats (besoins ou excédents) de la section d'investissement, l'évolution de l'excédent global du budget de l'eau serait la suivante jusqu'en 2026.

La simulation permet d'anticiper sur l'érosion progressive et régulière de l'excédent global, qui devrait toutefois atteindre un seuil bas aux alentours de 600 – 605 k€ pour la période 2023 – 2026.



9.4 Simulation de l'endettement

Considérant un coefficient d'endettement annuel à hauteur de 50% des dépenses « eau potable » (réseaux, études, renouvellement d'équipements...), le SET devra souscrire pour 3,015 M€ d'emprunts supplémentaires pour financer son cycle d'investissement 2021 – 2026 :

Montant des emprunts à souscrire annuellement						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1	325 000 €	260 250 €	392 250 €	158 533 €	158 533 €	158 533 €
Secteur 2	- €	75 360 €	133 000 €	105 037 €	105 037 €	105 037 €
Secteur 3	- €	711 634 €	58 000 €	89 770 €	89 770 €	89 770 €
TOTAL	325 000 €	1 047 244 €	583 250 €	353 340 €	353 340 €	353 340 €

Somme des emprunts à souscrire et des anciens emprunts (antérieur à 2021)						
En CRD	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1	1 049 767 €	1 144 558 €	1 370 783 €	1 379 169 €	1 396 183 €	1 404 077 €
Secteur 2	2 254 €	75 360 €	204 860 €	299 747 €	389 382 €	473 765 €
Secteur 3	105 982 €	811 134 €	830 079 €	877 820 €	920 997 €	959 609 €
TOTAL	1 158 002 €	2 031 052 €	2 405 722 €	2 556 736 €	2 706 562 €	2 837 451 €

L'impact en termes d'annuité des capitaux des nouveaux emprunts serait la suivante :

Annuité capital	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Secteur 1		14 827 €	27 000 €	46 613 €	54 539 €	62 466 €
Secteur 2			3 500 €	10 150 €	15 402 €	20 654 €
Secteur 3			32 500 €	35 400 €	39 889 €	44 377 €
TOTAL		14 827 €	63 000 €	92 163 €	109 829 €	127 496 €

